

et il y en a d'autres qui, pour n'être pas admises, n'en existent pas moins.

Nous avons encore : 1. les \$389,551 que réclame le gouvernement fédéral ; 2. le déficit de l'année courante \$674,977.40 ; 3. les \$150,000 nécessaires à l'ameublement du palais législatif, aux statues de la façade, à l'appareil de chauffage, l'ornementation du terrain et autres dépenses accessoires mentionnées par M. Wurtele le 7 mars 1883, à la page 169 des journaux de l'assemblée législative ; 4. \$239,475.50 demandées dans les estimés de 84-85, pour comptes non soldés, achats de terrains, etc., etc., et en sus des \$111,936.36 ci-dessus mentionnées ; 5. Québec Central \$300,000 (environ) ; 6. \$50,000 pour frais probables des procès intentés pour la collection des taxes sur les corporations commerciales ; 7. \$21,653.13 déjà perçu de ces corporations et qu'il faudra rembourser si le jugement du Conseil privé est contre nous ; et 8, enfin le déficit de l'exercice de 1884-85 que j'estime à \$300,000 et dont je justifierai la probabilité tout à l'heure.

Tous ces montants réunis forment un total de \$2,625,656 ; et en y ajoutant les \$819,676 de déficit qu'il y a entre les réclamations admises par le trésorier et la balance de \$1,500,000 qui nous reste sur l'emprunt, et vous arrivez à un grand total de \$3,445,332, de dette flottante et qu'il faudra consolider un jour ou l'autre au moyen d'un nouvel emprunt.

Le trésorier a quelques montants à offrir pour diminuer cette dette flottante, savoir :

1. En banque.....	\$157,261
2. Réclamation contre Montréal pour le pont de Hull.....	50,000
3. Réclamation pour extension du chemin à Montréal....	74,567
4. Prêts et balance d'intérêts dus par le gouvernement d'Ontario sur le fonds des écoles.....	136,000
	\$417,828

Je ne crèdite pas les \$150,000 de débetures pour le palais de justice à Québec, parceque je n'en ai pas chargé le coût.

J'ai déjà dit, l'an dernier, que cet item de \$50,000 était contesté et que

Montréal refusait de le payer. Il suffit de rappeler mes paroles à cet égard :

"J'ai compté comme ressource les \$50,000 que Montréal a promis pour la construction du pont de Hull ; mais ce montant est pour le moins très-discutable, car, d'abord Montréal prétend qu'elle est libérée de cette obligation, comme elle l'est de la balance de la souscription du million et de plus le syndicat du Pacifique croit que cette somme lui appartient en vertu de la clause lère de son contrat avec le gouvernement. Or, je me demande ce que notre excellent trésorier pourra faire entre ces deux puissantes corporations ; s'il plaide avec elles, il court le risque de perdre et à tout événement de dépenser en frais une grande partie de ces \$50,000."

Mais, pour ne rien exagérer, déduisons ces \$417,828 en entier, ainsi que les \$819,677 réclamées par le gouvernement fédéral, afin de ne pas être accusé de les admettre, et nous arrivons au résultat suivant :

Total dette flottante	\$ 3,415,332
Moins les deux items ci-dessus.....	
	1,237,505
Balance.....	\$ 2,207,827
Dette considérée.....	18,255,095
Grand total.....	\$20,462,922

Il peut y avoir quelque chose à retrancher on à ajouter à ces chiffres ; mais le résultat final ne peut être changé notablement, je le crains bien sincèrement.

Nous avons à opposer à cette large dette les \$7,600,000 représentant le prix de vente du chemin de fer ; mais c'est un actif réalisable, mais non réalisé, et avant de le créditer définitivement, il faut le retirer. Et la déduction anticipée que le gouvernement en fait n'est pas d'accord avec les règles ordinaires de la comptabilité.

Ainsi il est évident qu'il faudra faire un nouvel emprunt ; c'est triste à dire, mais c'est malheureusement trop vrai.

Et pourtant la plus grande partie de ces montants qui forment notre dette flottante devait être acquittée par cet emprunt. La promesse en a été faite solennellement par M. Wurtele, et M. Chapleau en 1882, et par M. Wurtele et M. Mousseau, en 1883.